

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2016-P-34

du 1^{er} juillet 2016

Modification de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010
instituant le Comité scientifique

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-10 du 12 avril 2010 modifiée, portant délégation de compétences du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président ;

Vu la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 susvisée est ainsi modifiée :

À l'annexe 2, sont ajoutés les mots :

- « Catherine Lubochinsky, Université de Paris Panthéon Assas »

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2016

Le Président,

[François VILLEROY de GALHAU]